

Le paiement électronique se met en place au Maroc

21/11/2007

C'est le grand chantier qui attend les deux promoteurs du projet. Ils ont lancé le démarchage des commerçants susceptibles de mettre en ligne leur vitrine. En attendant les commerçants, le dispositif technique est au point. Il est scindé en deux plate-formes. La première, gérée par MTC, traite les commandes des internautes et les transmet au CMI. Ce dernier exécute la transaction financière en temps réel avec les banques du commerçant et du client/internaute.

Le système traite les flux réalisés par les cartes bancaires locales et étrangères sur des sites marocains. «L'Office des changes réfléchit à autoriser une dotation de 10.000 DH pour les achats des Marocains auprès de sites Internet étrangers. Si cette mesure est validée, les banques pourront offrir ces services via des cartes bancaires spécifiques ou des comptes appropriés», souligne Mountasir Billah.

Comment marche le système? L'internaute se connecte sur un site marchand où sont affichées les offres de produits et/ou services. Une fois le choix confirmé, le front-office du site envoie une demande de paiement à la plate-forme technique de MTC. L'écran de paiement s'affiche au même moment sur le site et chez MTC. Le client saisit les informations de paiement, à savoir son numéro de carte bancaire, sa date de validité et un cryptogramme qui n'est autre que les trois derniers chiffres du numéro transcrit au verso de la carte. La plate-forme MTC contrôle ces éléments, les authentifie et envoie une demande d'autorisation au système informatique du CMI. Ce dernier traite la demande et renvoie la réponse au MTC qui transmet à son tour le résultat de l'opération du paiement (succès ou échec) avant de dérouler la suite des opérations.

Reste que le site marchand doit confirmer l'exécution de la transaction commerciale (déclenchement du processus de livraison). Le MTC concentre les confirmations des commerçants et les renvoie vers la plate-forme du CMI qui s'occupe de la compensation avec les systèmes d'informations des banques. Le package de paiement électronique ne se limite pas à ce système de base. Chacun des deux opérateurs offre des services annexes aux commerçants. Avant l'instauration du paiement par carte, MTC propose à ses clients des «paiements par compte». Il s'agit d'un système d'abonnement permettant des achats en ligne pour une période pré déterminée. C'est le cas des services proposés dans les portails de l'OMPIC et la CNSS. Par ailleurs, MTC offre aux clients la possibilité de consulter les transactions de chaque client, d'annuler ou confirmer les ventes ainsi que de réconcilier et de créditer partiellement les transactions.

Pour sa part, le CMI gère le paiement électronique des commerçants dans un compte domicilié dans la banque de leur choix et leur envoie un relevé périodique des transactions. La plate-forme exécute le règlement des transactions au lendemain ouvré de sa confirmation.

Commission: 2 à 3%

Combien coûteront ces services? Le CMI appliquera une commission variant entre 2 et 3% de la valeur de l'achat. «Le prix dépendra de la taille et la nature de la transaction. Il servira à couvrir les commissions incompressibles d'interchange et les frais de gestion du CMI», explique Rachida Benabdallah, directrice générale du Centre.

Longtemps réputées pour être très chères, les prestations du MTC seront scindées en trois composantes : 5.000 DH de frais d'installation du système, un abonnement mensuel de 250 DH et une commission qui varie entre 1,75 et 2,5% de chaque achat. «Ces frais ne nous permettent même pas de rentrer dans nos frais. Mais ils sont présentés à titre indicatif. Tout dépendra de l'engouement des commerçants pour le paiement électronique. Les frais diminueront au fur et à mesure de l'augmentation du nombre de transactions», précise le DG de MTC.

MTC et CMI comptent beaucoup sur l'automatisation du paiement de services publics (procédures administratives, impôts, conservation foncière) pour vulgariser le e-règlement. Les deux institutions estiment que c'est le filon qui correspond le plus aux besoins des internautes marocains. «Nous avons eu des réponses positives aux premières sollicitations. Si dans les pays développés, le commerce a boosté le paiement par Internet, c'est l'administration qui permettra l'essor de ce canal commercial au Maroc», estime Mountassir Billah.

Le paiement électronique n'est pas cantonné à ces services. Tous les types de commerces sont concernés. A commencer par les compagnies aériennes, les agences de voyages, les banques, les grandes surfaces... Mais plusieurs autres activités seront aussi tentées par la vitrine du net. A titre d'exemple, le vendeur de chaussures Au Derby a déjà approché Maroc Télécommerce pour vendre ses produits on-line.

Sécurité balisée

«Visa et Master Card n'auraient jamais adhéré au système marocain s'il n'était pas conforme aux standards internationaux», signale Benabdallah. CMI et MTC croient dur comme fer à la sophistication des mesures sécuritaires de leur système de e-paiement. Comme c'est le cas en Europe, la plate-forme marocaine est sécurisée par le processus CVC2 de Visa et CVC2 de Master Card. C'est ce qui permet d'authentifier l'identité du client en vérifiant les trois derniers chiffres du numéro inscrit au verso de la carte.

Pour les cartes étrangères, le système de e-paiement applique une sécurisation «de manière forte». En clair, le système demande au client de saisir un code PIN que lui fournit sa banque spécialement pour ce genre d'opération. «Si les contraintes sécuritaires l'imposent, nous pourrions généraliser la sécurisation de manière forte. Mais les prospects ont demandé d'alléger les mesures de sécurité pour booster les transactions», conclut le DG de MTC.

Nouaïm Sqalli

Source: L'Economiste

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=economie&id=1421>